Mairie de Pougnadoresse
Le village
30330

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2016

L'an deux mille seize et le 13 Janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Dominique SERRE, Maire**.

Date de convocation : 08 Janvier 2016.

Présents : Pierre-Emmanuel BROC, Martine CLERMONT, Paulette RENAULT, Dominique SERRE, Gérard DE SORBIER DE POUGNADORESSE, Jean-Paul SOULIER, Stéphan TURION, Marcel VILLESSECHE.

Absents représentés : Olivier LAZARD : pouvoir à Pierre-Emmanuel BROC
Nathalie SIDOUX : pouvoir à Marcel VILLESSECHE
Chantal SIMEONI : pouvoir à Jean-Paul SOULIER

Secrétaire de séance : Marcel VILLESSECHE

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

---

1 – Approbation du Procès Verbal du CM du 28 Octobre 2015.

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 28 Octobre 2015 à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant faite, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Station d'épuration de Mas Carrière.

Monsieur le Maire présente la modification du projet avec une tranche conditionnelle de travaux supplémentaires (canalisations de collecte et de transport d'eaux usées), pour un montant global de l'ensemble du projet de 334 821,68 € HT ou 401786.02 € TTC. Le montant de cette modification ainsi que le montant des subventions attendues (223 430,52 €) doivent être soumis à une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération : 6 voix pour, 2 abstentions et 3 contre

3 – DETR 2016 : appel à projet.

Monsieur le Maire présente le projet DETR 2016 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). La partie des réseaux de collecte des eaux usées de la station d'épuration de Mas Carrière est éligible pour cette subvention. Cette partie des travaux étant la moins subventionnée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, cette subvention complèterait notre financement (40% en plus sur le montant des travaux).

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération : 6 pour, 4 abstentions et 1 contre

4 – Forage LES PUECHS.

Mr Marcel VILLESSECHE propose l'échange de terrains communaux en vue de la construction du nouveau forage.

4.1 Echange Commune/Bruno LACROIX :

Propriétaire	Parcelle	Surface	Lieu
LACROIX Bruno	B 15	3 220 m2	LES PUECHS
Commune	C 241	3 320 m2	LE FREY

Après délibération : 11 pour

4.2 Echange Commune/DEBECKER :

Propriétaire	Parcelle	Surface	Lieu
DEBECKER	B 14	5 900 m2	LES PUECHS
DEBECKER	B 16	2 500 m2 (en partie)	LES PUECHS
DEBECKER	B 775	600 m2	LE SERRE – LA BASTIDE D'ENGRAS
Commune	B 27	6 150 m2	LES PUECHS
Commune	C 26	2 160 m2 (en partie)	ROQUEBEAU

Après délibération : 10 pour et 1 contre

5 – Sinistre de la Croix de la Place de la Grange.

Suite à la demande du Conseil Municipal du 28/10/2015 un devis supplémentaire a été demandé à Mr CORNUT Éric.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TOLETTI : 2 850,00 € TTC, et celui de l'entreprise CORNUT Éric : 1 620,00 € TTC.

Après délibération le devis de l'entreprise CORNUT Éric a été retenu, à l'unanimité.

6 – Eglise : Travaux de canalisation des eaux pluviales.

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise MF Construction : 4 827,00 € TTC et de l'entreprise CORNUT Éric : 3 114,00 € TTC.

Après délibération le devis de l'entreprise CORNUT Éric a été retenu, a l'unanimité.

7 – SMEG : Enquête sur les compétences Eclairage Public.

Monsieur le Maire s'étant renseigné auprès de Mr Louis CHINIEU qui s'occupe de notre secteur, celui-ci lui a conseillé de reporter notre décision car il n'y a pas eu encore de concertation entre le SMEG et les communes.

8 – Suppression du Poste d'Adjoint Technique 2ème Classe.

Monsieur le Maire explique que lors du dernier conseil, il a été créé le poste d'Agent technique 1ère classe. Nous n'avons pas pu prendre la délibération concernant la suppression du poste d'Agent technique 2ème classe n'ayant pas eu l'avis du Comité Technique Paritaire à cette date. L'avis favorable a été donné le 04/12/2015, nous pouvons procéder à la suppression.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

9 – Régime indemnitaire : retrait de la délibération du 25/06/2015 et reprise d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire explique que le 02/11/2015, nous avons reçu du Bureau de contrôle de légalité des remarques au sujet de la rédaction de la présente délibération qui nous impose de la retirer. Nous devons donc reprendre cette délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10 – Passage en non-valeur de factures d'eau.

Monsieur le Maire présente les factures en non-valeur.
Facture 2013 (70,00 €) : Mr LEFEVRE : acquisition de la maison en novembre 2013
Facture 2015 (37,50 €) : Mr DEVOS : vente le 18/10/2014.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

11 – Questions diverses.

Aucune question n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 19 heures 17 minutes.

Fait à POUGNADORESSE, le 19 Janvier 2016,
Le Maire, Dominique SERRE,